

2^{ème} Congrès National

« Les aspects médico-légaux, déontologiques et éthiques de la pandémie COVID-19 »

Palais de la Culture

05 octobre 2022

RECOMMANDATIONS

1. Le renforcement et la dotation des services de médecine légale en moyens humains et matériels nécessaires et de première importance dans la pratique de l'autopsie judiciaire ;
2. Souligner l'importance de la certification électronique du décès avec application de la classification internationale des maladies (CIM11) intégrant dans sa dernière version l'affection par la COVID-19 et cela en conformité avec les recommandations de l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
3. Développer la collaboration avec les différentes spécialités et universités en matière de publication et d'échanges scientifiques sur les expériences sur la COVID-19 ;
4. L'intérêt de développer des moyens de formation continue du personnel de la santé dans les sciences médico-légales préparant ces intervenants aux problèmes médico-légaux en temps de grandes crises sanitaires ;
5. Promouvoir et encourager la recherche scientifique en médecine légale ;
6. Mettre en place une commission multisectorielle chargée de la réflexion sur la promotion et le développement de la médecine légale en Algérie ;
7. Revoir le mode et la forme de rédaction des réquisitions adressées aux médecins légistes notamment en matière d'autopsie médico-judiciaire.

**Président de l'AADSML
et les membres de la commission
des recommandations**

Professeur Rachid BELHADJ
Président de l'Académie
Algérienne de Développement des
Sciences Médico-Légales

